

# L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

## Déclaration du groupe CFTC

Ainsi que le montre l'avis dans ses premières pages, la pratique APS revêt plusieurs motivations : la recherche de la santé et d'une bonne forme physique, une forme de convivialité et de contact avec la nature, un goût de la compétition et un contrôle du stress. C'est aussi un lieu où les différences peuvent être acceptées, et permettre de retrouver une estime de soi et un regard de l'autre différent.

Chaque activité sportive sous licence n'a pas le même impact et certaines sont sous-représentées notamment l'équitation. Pour cette dernière activité, les centres d'équitation ne reçoivent aucune aide de la puissance publique, ce qui en fait un sport réservé à une classe sociale relativement aisée alors qu'il est reconnu que le contact avec le cheval a des effets très positifs sur les enfants et sur des personnes atteints de troubles spécifiques.

L'avis met en évidence les disparités en matière d'offre et d'équipements ; il pointe notamment les zones sensibles urbaines, les territoires d'outre-mer, les territoires ruraux, les grands centres urbains qui sont particulièrement sous équipés. Le Plan Borloo, a fait trois propositions dans le cadre du programme 6 intitulé, Développer et insérer nos quartiers par le sport ; les mesures concernent entre autres la création d'une fondation qui permettrait de mettre à niveau les équipements sportifs dans les quartiers mais aussi dans les territoires d'outre-mer et ruraux et de développer les nouvelles formes de pratiques sportives. À ce stade, aucune suite n'a été donnée. La CFTC espère qu'à la lumière de cet avis, le gouvernement regardera cette proposition différemment car elle juge qu'elle peut être une réponse au besoin de rénovation des équipements.

En préconisation 7, les rapporteurs recommandent un développement plus conséquent de la formation tant initiale que continue en matière d'APSA ce que la CFTC souscrit. Néanmoins elle souhaite faire remarquer qu'il est demandé aux professeurs des écoles d'être opérationnels sur tout et notamment dans ce cas précis dans les activités sportives. Elle pense qu'il faudrait tendre vers la possibilité pour des professeurs des écoles, d'évoluer dans leur métier et de pouvoir exercer pleinement les activités sportives auprès des différentes classes d'âge du primaire, en se spécialisant.

En attendant l'irréalisable, la préconisation 8 est de bon aloi et doit être généralisée sachant que l'intervention d'acteurs extérieurs issus du mouvement sportif est une pratique qui se réalise de plus en plus.

La CFTC votera l'avis car elle trouve qu'outre nos remarques précédentes ce qui est préconisé mérite que le gouvernement y porte un regard attentif et puisse faire en sorte que cet avis nourrisse très sérieusement la réflexion tant auprès de l'État que des collectivités territoriales. Le sport doit être une pratique pour tous indifféremment et indépendamment des grands événements sportifs.